



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2016



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mardi 29 mars 2016 à 17 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini ainsi que MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, est également présent jusqu'à la fin de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 17 h. La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

123/29-03-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, à savoir :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du Règlement numéro 275 modifiant le Règlement numéro 166 permettant à certains véhicules tout-terrain motorisés de circuler sur certains chemins municipaux
3. Demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2016
4. Période de questions du public
5. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE

124/29-03-16

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 275 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 166 PERMETTANT À CERTAINS VÉHICULES TOUT-TERRAIN MOTORISÉS DE CIRCULER SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Yves Sigouin lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 23 mars 2016;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2016

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été précisés par la greffière, Mme Lucie Bourque, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 275 modifiant le Règlement numéro 166 permettant à certains véhicules tout-terrain motorisés de circuler sur certains chemins municipaux.

Que le règlement numéro 275 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 275 modifiant le Règlement numéro 166 permettant à certains véhicules tout-terrain motorisés de circuler sur certains chemins municipaux est reproduit au livre des règlements.

125/29-03-16

DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2016

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser M. Patrick Cyr, technicien en loisirs par intérim, à présenter, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2016.

Que M. Patrick Cyr soit désigné la personne autorisée à agir au nom de la Ville pour ce projet et qu'il soit autorisé à signer tous les documents se rattachant à ce dossier, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent à la présente séance.

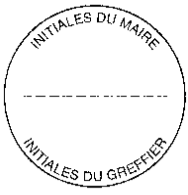
126/29-03-16

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit levée. Il est 17 h 02.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2016

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse